

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ALEX

N° 2024\_28

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation  
11 juillet 2024

Date d'envoi en Préfecture  
18 juillet 2024

Date d'affichage  
22 juillet 2024

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

**Séance du 15 juillet 2024**

Le lundi 15 juillet à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Laurent AUBRET

**Etaient excusé(s) :** Denis CORNILLON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Rodrigue ROUBY (procuration à Gérard CROZIER), Virginie PUGLIESE, Emilie BESSON (procuration à Sylvie VACHON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET, Semya WATBLED

**Secrétaire de séance :** Eric WAGON

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **Stade de Foot - Marché de MOE - Autorisation de signature**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du 29 juin 2020 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relatifs aux travaux, fournitures et services jusqu'à concurrence de 180 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant initial du contrat supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 03 juin 2024 portant lancement de l'opération et demande de subvention dans le cadre de la rénovation extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Alex,

**Vu** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du Jeudi 04 Juillet 2024,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les termes du projet de rénovation extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Alex, dont il a été question lors de la précédente séance en date du 03 juin 2024.

Il revient sur les tenants et les aboutissants d'un tel projet qui permettra :

- d'assurer l'équité des surfaces et des équipements des vestiaires des différentes équipes
- de procéder à la rénovation de l'éclairage, du chauffage et de la ventilation
- d'opérer une mise aux normes des locaux avec la réglementation de la FFF
- de prendre en compte de la féminisation du sport

Il poursuit en indiquant aux membres du Conseil qu'il convient d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération dont le contenu sera le suivant :

<b>ESQ</b>	ETUDES D'ESQUISSES
<b>APS</b>	AVANT PROJET SOMMAIRE
<b>APD</b>	AVANT PROJET DEFINITIF
<b>PRO</b>	PROJET DE CONCEPTION GENERALE + DQE (lots techniques)
<b>ACT</b>	ASSISTANCE POUR PASSATION CONTRAT DE TRAVAUX
<b>DET</b>	DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
<b>OPC</b>	Compris dans la mission de base DET
<b>AOR</b>	ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION

En application des dispositions de l'article R.2123-4 du Code de la Commande publique, la Commune d'Allex a engagé une consultation dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération de rénovation extension. A l'issue de la Commission d'appel d'offre qui s'est tenue le Jeudi 04 Juillet 2024, il a été procédé au choix de l'offre la mieux disante ainsi qu'il suit :

Offres reçues	Nature de la prestation	Montant en € HT
<b>E-COHABITER</b> Hôtel d'entreprise – ECOSITE - Place Michel Paulus 26400 EURRE	Architecte Mandataire	19 013,52 €
<b>BSY INGENIERIE</b> QUA les Chabannas 26400 AOUSTE SUR SYE	BE Structure	2 969,16 €
<b>SARL B.E.O.D</b> 14 Rue Olivier de Serres 07400 LE TEIL	BE Fluides et thermique	5 257,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 240 €</b>

**Par conséquent, le Conseil municipal décide :**

- De valider l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation et à l'extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Allex ainsi qu'il suit :

Titulaire du marché	Nature de la prestation	Montant en € HT
<b>E-COHABITER</b> Hôtel d'entreprise – ECOSITE - Place Michel Paulus 26400 EURRE	Architecte Mandataire	19 013,52 €
<b>BSY INGENIERIE</b> QUA les Chabannas 26400 AOUSTE SUR SYE	BE Structure	2 969,16 €
<b>SARL B.E.O.D</b> 14 Rue Olivier de Serres 07400 LE TEIL	BE Fluides et thermique	5 257,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 240 €</b>

- Etant précisé que les crédits sont prévus au sein du Budget principal M57 – article 2313,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et tout document en ce sens,

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**M. Éric WAGON**  
Secrétaire de séance

**M. Gérard CROZIER**  
Maire d'Allex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.